

MASTER 2 SOCIOLOGIE
Mention INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Parcours chargé·e-s de projets
COLlectifs et PARTicipatifs (COPAR)

21^e promotion — Année 2024-2025

LIVRET D'ALTERNANCE

Responsables pédagogiques :

Yves Bonny
Yves.bonny@univ-rennes2.fr

Accompagnement de l'alternance

Pascale Perron
pascale.perron@univ-rennes2.fr / 06.66.72.56.33

Muriel Rannou
Muriel.rannou@univ-rennes2.fr



www.univ-rennes2.fr
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 Rennes Cedex

Sommaire

Présentation du Master 2 COPAR

Attendus de la formation par rapport à l'alternance

Le tuteur ou la tutrice professionnel.le

Statuts et calendriers

Parcours d'accompagnement de l'alternance

Le cahier des charges

Rapport de mission

Bilan tripartite

Annexes

Bilans intermédiaires d'avancée de la mission

Liste des contenus pédagogiques du Master CoPar

DOCUMENT A DESTINATION DES ETUDIANT.ES ET DES TUTEUR.RICES PROFESSIONNEL.LES

Présentation du Master 2

Chargé·es de projets Collectifs et Participatifs (CoPar)

Organisé par l'Université Rennes 2, ce Master est une formation professionnalisante supérieure destinée à former des **cadres responsables de dispositifs** d'accompagnement social, d'insertion sociale et professionnelle, **chargé-es de mission** de prévention et de médiation, **chef-fes de projet** de développement social local.

Il vise à offrir une qualification de niveau 1 en matière de **conception, de mise en œuvre et d'évaluation de dispositifs et de projets d'accompagnement et de développement social**.

Le parcours COPAR insiste sur les compétences en matière de démarches participatives, d'animation territoriale, de coordination d'un réseau partenarial, de recherche-action.

Il s'inscrit dans une perspective de rénovation de l'intervention sociale fondée sur le principe de non-discrimination (*mainstreaming*) et d'inclusion sociale, l'abandon de l'entrée par publics et la prise en compte de l'utilisateur ou de collectifs d'utilisateurs dans la conduite d'actions sociales (*empowerment*), ce qui est conforme aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et aux orientations du FSE (Fonds social européen).

Il privilégie une approche pluridisciplinaire des politiques sociales et les objets professionnels sont étudiés selon le principe de l'interprofessionnalité. Cette approche permet de croiser les logiques, d'analyser les pratiques, de déconstruire les « croyances professionnelles », de favoriser une prise de recul sur l'intervention sociale instituée et de construire une **posture professionnelle réflexive**.

Compétences et savoirs visés

- Ingénierie de projet d'intervention sociale d'insertion, de médiation, de prévention, de la conception à l'évaluation.
- Ingénierie d'étude et de recherche-action appliquée à une question sociale.
- Management de projet participatif.
- Animation territoriale et coordination d'un réseau partenarial.
- Communication écrite et orale.

Champs professionnels

- Politiques et dispositifs de lutte contre les exclusions et les discriminations, politique de la ville et de la cohésion sociale, politique d'intégration des personnes en situation de handicap.
- Action sociale départementale, CCAS, services sociaux spécialisés.
- Missions locales d'insertion sociale et professionnelle, développement social local.
- Expérimentations sociales et recherche-développement conduites dans le cadre de programmes nationaux ou européens.

Métiers visés

- Coordinateur·rice de diagnostics sociaux participatifs,
- Cadre développeur·e de dispositifs innovants,
- Responsable de projet ou de dispositif ou chargé·e de mission d'insertion, de médiation, de prévention,
- Chargé· de développement social,
- Coordinateur·rice de réseaux territoriaux.

Les 4 axes principaux du projet pédagogique

Alternance

La formation vise à établir une articulation forte entre apprentissages théoriques et apprentissages en situations professionnelles. En lien avec les acteurs de l'intervention et du développement social, le Master 2 cherche à développer toujours plus cette complémentarité au travers de différentes actions : événements favorisant la rencontre des milieux professionnels, travail en proximité avec les tuteur·rices, mise en œuvre de contrats de professionnalisation...

Pédagogie coopérative

Plusieurs supports ou orientations de formation permettent de concrétiser cette intention pédagogique :

- la formation-action par conduite de projets sur commande réelle ;
- le travail collectif mis en œuvre dans différents ateliers ;
- la mutualisation et la co-production ;
- l'accompagnement et la régulation des processus de groupe.

Pluridisciplinarité, interprofessionnalité, territorialisation :

Tout en visant une professionnalisation pointue, permettant d'appréhender des missions complexes, le Master met l'accent sur les démarches partagées qui favorisent les croisements de regards.

Il privilégie une approche pluridisciplinaire, au croisement de la sociologie, de la psychologie, de la science politique, de la géographie sociale et de la gestion. Il cherche à combiner démarches

d'accompagnement individuel et démarches collectives ou territorialisées, au service d'une action sociale globale et innovante.

Développement de l'identité de « praticien·ne-chercheur·e »

La démarche du Master vise à dépasser les clivages entre praticien·nes et chercheur·es. Tout en étant rigoureusement outillés sur la démarche de recherche, les futurs professionnel·les s'inscrivent solidement dans l'action en intégrant au plus près le souci des bénéficiaires de celle-ci.

Attendus de la formation par rapport à l'alternance

La période de formation en situation professionnelle peut être réalisée sous la forme d'un stage, sous la forme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en situation d'emploi. Les statuts de la formation continue ont un calendrier spécifique.

L'alternance est suivie et accompagnée par Pascale Perron, professionnelle associée au sein du Master Intervention et développement social et par Muriel Rannou ingénieure pédagogique chargée de l'alternance des contrats d'apprentissage. Des temps d'analyse de pratiques et de partage d'expériences entre les stagiaires de la promotion ont lieu tout au long de l'année.

Les objectifs de l'alternance :

- Découvrir l'environnement législatif, organisationnel, partenarial et sociologique du champ d'intervention retenu,
- Appréhender les méthodes d'actions et les outils utilisés dans ce champ en repérant les contraintes qui s'imposent aux acteurs et les diverses difficultés rencontrées,
- Travailler sur un axe précis, **la mission de « stage »** (ou un axe de questionnement professionnel), et mettre en œuvre des compétences qui lui sont liées. Cette mission est réalisée en responsabilité (elle nécessite donc une autonomie de l'étudiant·e tout en étant pédagogiquement encadrée).

Dans tous les cas, cette période de formation doit permettre à l'étudiant·e d'avoir un regard généraliste sur l'organisme ou la structure d'accueil et son champ d'action tout en lui donnant la possibilité de travailler sur une problématique précise.

Une mission en responsabilité :

La recherche et le choix du lieu d'alternance incombent à l'étudiant·e, mais celui-ci est validé après un échange avec **l'équipe pédagogique qui s'assure de la pertinence et de la cohérence de ce choix vis-à-vis des objectifs de formation du parcours.**

La mission ou le questionnement professionnel constitue le fil conducteur de la formation en situation professionnelle.

Elle doit être négociée de manière tripartite (étudiant·e/structure d'accueil/équipe pédagogique du Master).

Les missions demandées peuvent être de l'ordre :

- ✓ du diagnostic (social, territorial, économique) avant le montage d'un projet,
- ✓ de l'analyse de besoins spécifiques,
- ✓ de la conception et de la conduite de projet,
- ✓ de l'évaluation de projet, de fonctionnement organisationnel, de méthodes (partenariat par exemple),

- ✓ de la comparaison entre structures et projets,
- ✓ de l'aide à la mise en synergie de structures,

Des exemples de missions réalisées :

- Etude de faisabilité d'un habitat regroupé
- Diagnostic développement d'une activité innovante en IAE
- La participation des habitants dans les instances d'un Centre social
- Evaluation d'un dispositif d'accès au droit
- Bilan/évaluation du CUCS
- Démarche de soutien aux initiatives d'habitants

Les projets d'alternance doivent être validés par l'équipe pédagogique avant contractualisation.

Le tuteur ou la tutrice professionnel.le

Ce temps de formation faisant partie intégrante des outils d'apprentissage du Master, il convient que le tuteur ou la tutrice professionnel.le accompagne l'étudiant.e tout au long du stage en se rendant disponible pour des échanges réguliers.

En tant qu'alternant-e, il est de votre responsabilité de mobiliser toutes les ressources qui sont à votre disposition à l'université et dans la structure. Des rencontres de stage peuvent être organisées à la demande des étudiant.es, des tuteur.rices ou de l'université. Elles ne sont pas systématiques.

Nous vous suggérons de réaliser ensemble des **bilans intermédiaires** d'avancée de la mission à la fin de chaque période de présence dans la structure (voir les dernières pages de ce document).

Il est demandé aux tuteur.rices de s'engager dans l'évaluation des stages en deux temps :

- Lors d'un entretien de bilan avec l'étudiant.e et la responsable des stages
- Dans le cadre de la soutenance du rapport de mission de stage

Statuts et calendriers

La période de formation en situation professionnelle peut être réalisée en

- **stage,**
- **contrat d'apprentissage,**
- **contrat de professionnalisation,**
- **situation d'emploi.**

Périodes

Le stage est d'une durée minimale de **420 heures sur 6 mois** (soit 12 semaines) à raison de **deux semaines par mois**. Les dates de démarrage et de fin sont à déterminer entre la structure, l'équipe pédagogique et l'étudiant.e, **nous suggérons entre le 18 novembre 2024 et le 18 avril 2025.**

Les stagiaires de la formation continue peuvent débiter leur contrat dès la rentrée. Celui-ci doit nécessairement les amener **jusqu'à la diplomation en septembre 2025.**

Calendriers

Une semaine par mois est réservée aux cours. L'assiduité est **rigoureusement respectée et non négociable**. Les cours ont toujours priorité sur la formation en situation professionnelle.

Les étudiant-es de la formation continue (en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en emploi) ont, en plus de la semaine de cours, **deux jours par mois pour les travaux individuels et collectifs (TIC)**.

Les étudiant-es en **stage** consacrent une semaine par mois aux TIC.

Voir les calendriers de l'alternance en annexe.

Démarches administratives

Espace employeur - Formulaire de contractualisation et informations pour les contrats d'alternance (apprentissage et professionnel) <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/alternance/alternance/espace-employeur-plateforme-formulaire-contractualisation>

Portail de l'université pour l'édition des conventions de stage <https://etudiants.univ-rennes2.fr/formation/stages>

[Il est possible d'effectuer son alternance en service civique. Dans ce cas, une convention de stage est également nécessaire.](#)

Parcours d'accompagnement de l'alternance

Pour que les étudiant-es vivent leur alternance dans les meilleures conditions, plusieurs moyens ont été prévus.

En amont de la prise de poste pour permettre à l'équipe pédagogique de valider le projet d'alternance :

1. **Fiche mission** : un premier contact présentant brièvement la structure et la mission
2. **Lettre de cadrage** : court document, rédigé par l'alternant-e qui contextualise la mission, les enjeux pour les différents acteurs qu'il est en mesure d'identifier et ses motivations.

Ces deux premiers documents sont présentés dans le document de prospection de l'alternance. Le présent livret d'alternance explicite les attendus liés aux étapes à venir.

3. **Cahier des charges** : à partir d'un mois après le début de la période en situation professionnelle et au plus tard le 23 décembre 2024.
4. **Rencontres tripartites** : durant le 1^{er} mois d'alternance puis à la demande de l'équipe pédagogique, de l'étudiant-e ou du tuteur-riche
5. **Point d'étape individuel** entre l'équipe pédagogique et l'étudiant-e à planifier le 24 ou 25 février 2025.
6. **Rapport de mission** à rendre le 23 mai 2025.
7. Entretiens tripartites **bilan de l'alternance** à planifier le 12 ou 13 juin 2025 (environ 45 min)
8. **Jury de soutenance**, qui associe les **tuteur-rices professionnel-les**. À prévoir avec le tuteur ou la tutrice mémoire en collaboration avec l'étudiant-e (juin ou septembre 2025).

Le cahier des charges

Environ 1 mois après le début du stage, l'étudiant.e est en mesure de reformuler la mission sous la forme d'un cahier des charges qui sera communiqué et discuté avec le ou la tuteur-riche et lu par l'équipe pédagogique du Master.

Il vise à formaliser la **méthodologie** et l'approche que l'étudiant-e a conçues pour mettre en œuvre la mission qui lui est confiée (feuille de route, note de cadrage, plan d'action...).

Ce document professionnel doit être écrit à destination de la structure d'abord. C'est un outil de **problématisation et de traduction de la commande** et un moyen pour l'étudiant-es d'explicitier son positionnement pour répondre à celle-ci.

Ce document doit nourrir le dialogue entre le-la tuteur-riche et l'étudiant-e sur l'explicitation des objectifs et des enjeux de la mission et des acteurs ; sur la meilleure manière de s'y prendre et sur les réalisations attendues.

Il s'agit d'un document **réflexif** et **analytique** qui explore, par exemple, les différents éléments suivants :

- La définition de la mission, ses objectifs et enjeux.
- La **problématisation** de la mission en contexte (selon la situation il peut s'agir de contextes : institutionnel, organisationnel, structurel, historique, politique, légal...)
- La structure et son environnement (par rapport à la mission : cadre d'intervention, opportunités, défis, etc.)
- Le système d'acteurs concernés et leurs enjeux respectifs en lien avec cette mission
- La démarche ou la méthodologie conçue et sa **justification argumentée** (explication, analyse stratégique...)
- Le plan d'intervention étape par étape ou le calendrier prévisionnel (ampleur réaliste de la mission)
- Anticipation de la fin de l'intervention : clarification des livrables attendus ; modalités d'évaluation envisagées à l'issue de la mission ; anticipation de la fin ou de la continuité du projet ...

Les étudiant-es en emploi de leur côté réalisent une feuille de route qui explique la manière dont ils mettront en travail leur question professionnelle dans leur cadre professionnel.

Par **question professionnelle**, nous entendons un axe réflexif sur la pratique et l'action à la lumière des prises de conscience, des apprentissages et des déplacements qui adviennent par l'épreuve de la formation.

Il ne s'agit pas de la question de mémoire, même si le thème peut être le même. La feuille de route peut par exemple présenter les différents espaces où cette question sera mise en travail et ce que l'étudiant-e envisage d'expérimenter.

Le cahier des charges valide l'alternance pour le premier semestre (notation).
Il est à transmettre **UN MOIS APRES LE DEMARRAGE DE L'ALTERNANCE** en situation professionnelle
(et au plus tard le 23 décembre 2024).

Rapport de mission

La période de formation en situation professionnelle constitue un volet important de l'année en Master 2, tant pour l'apprentissage professionnel que pour l'élaboration du mémoire.

À l'issue du contrat, du stage ou d'une période équivalente pour les étudiant.es en emploi, les étudiant.es produisent un rapport de formation en situation professionnelle **d'une quinzaine de pages**.

Le rapport présente la mission (ou le questionnement professionnel) puis propose une lecture réflexive des apprentissages professionnels réalisés durant l'année Master 2. Il s'agit d'évaluer qualitativement le parcours de formation, de stage et des processus vécus pendant l'année.

Par exemple, l'évaluation peut explorer les quatre dimensions suivantes¹ :

- **Identification des réalisations², résultats³ et impact⁴** de l'activité (ce que j'ai réalisé et ses effets).
- Qualification des **processus** (la manière dont je l'ai fait).
 - Ce qui a permis d'y arriver, la manière dont j'ai relevé les défis qui se présentaient...
 - Ce que j'ai mobilisé en termes de savoirs, de concepts, connaissances, théories, compétences...
- Identifier les résultats ou les impacts pour moi en termes d'**apprentissages** (ce que j'ai appris).
 - Lister les ratés et ce que j'ai retenu de mes erreurs
 - Lorsque je serai dans un autre contexte, je garderai en mémoire ...
- **Processus d'apprentissage** : ce qui a soutenu mes apprentissages, les moyens qui m'ont permis d'apprendre.

Il pourra contenir les éléments suivants, à adapter selon la spécificité de la mission ou du cadre professionnel⁵ :

Déroulé de la mission (ou travail d'un axe professionnel pour les étudiant.es en emploi) :

- Contexte et enjeux de la mission (ou de l'objet professionnel retenu)
- Rappel des attendus (réalisation et livrables) et démarche envisagée pour répondre à la mission, moyens et calendriers prévisionnels, critères d'évaluation, modalités de restitution ... (programme de travail prévisionnel envisagé)

¹ Tilman, F. Penser le projet, concepts et outils d'une pédagogie émancipatrice, Le Grain, Ed. Chronique Sociale, 2004, p.73 et suivante.

² Activités et pratiques mises en œuvre

³ Effets immédiats de l'action qui a été menée

⁴ Les changements dans les comportements ou dans les situations que l'on peut raisonnablement imputer à l'action.

⁵ Il ne s'agit pas d'un plan à respecter, mais d'éléments qui peuvent être intéressants de retrouver dans votre écrit, dans l'ordre le plus logique pour vous.

- Le déroulé de la mission : grandes étapes, contraintes et choix, régulations ... (ou travail engagé dans l'axe professionnel retenu)
- Évaluation de la mission (ou des actions mises en œuvre)
- Analyse de la contribution de l'étudiant.e à la structure

Les apprentissages professionnels :

- La mission (ou le travail d'un axe professionnel) a-t-elle permis d'aborder des questions spécifiques, de découvrir de nouvelles modalités d'intervention ?
- La mission en responsabilité a-t-elle généré de nouveaux savoir-faire ? Une nouvelle approche des publics, des partenaires, de la structure ?
- A-t-elle produit de nouvelles postures ? A-t-elle contribué à l'élaboration de nouveaux savoirs ?
- Comment la réalisation de cette mission vous a-t-elle permis de questionner autrement l'intervention et le développement social ?
- Dans la perspective d'une recherche d'emploi, dans quelle mesure les acquis professionnels et la réflexion engagée à partir de cette mission sont-ils **transférables dans d'autres contextes** ?

Ce rapport, sa soutenance orale et l'évaluation tripartite de la formation en situation professionnelle seront notés lors du jury d'évaluation de la formation (en même temps que le mémoire).

Il est lu par le-la tuteur·rice et un membre de l'équipe pédagogique en amont du bilan tripartite de l'alternance et commenté lors de cet échange. Il pourra encore être modifié après le bilan tripartite en vue du dépôt officiel en même temps que le mémoire.

Le rapport de mission est à rendre le 23 mai 2025
--

Ce rapport, sa soutenance orale et le compte rendu du bilan tripartite de la formation en situation professionnelle seront pris en compte et notés par un jury, qui se tiendra avec la même composition et le même jour que la soutenance du mémoire.

Bilan tripartite

Il est attendu des tuteur·rices d'accompagner l'étudiant·e et l'équipe pédagogique pour réaliser un **bilan de la formation en situation professionnelle**.

L'entretien de bilan vise à valoriser le travail fait par l'étudiant·e, à lui permettre de recevoir des feedbacks constructifs et de se projeter dans les étapes professionnelles à venir. Il s'agit d'un temps d'intégration et de conscientisation des apprentissages faits.

Il sera l'occasion de rédiger un compte rendu qui sera transmis au jury d'évaluation du parcours de formation.

C'est le jury qui posera la note sur le rapport de mission et sa soutenance, en prenant en compte le compte rendu des échanges.

Les entretiens de bilan de l'alternance sont tripartites
et s'organiseront le **12 ou 13 juin 2025**
sur une durée de 45 min environ

Bilans intermédiaires d'avancée de la mission

À chaque période d'alternance, un point d'étape à réaliser entre l'étudiant.e et le tuteur ou la tutrice.

Période 1 :

ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE, CONTRIBUTION A LA MISSION :

PARTICIPATION A DES ACTIONS AUTRES QUE LA MISSION (intérêt, questions ...) :

APPORTS DE FORMATION MOBILISÉS :

ATTENTES OU PROPOSITIONS POUR LES PÉRIODES SUIVANTES, BESOINS DE FORMATION À DÉVELOPPER

Période 2 :

ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE, CONTRIBUTION A LA MISSION :

PARTICIPATION A DES ACTIONS AUTRES QUE LA MISSION (intérêt, questions ...) :

APPORTS DE FORMATION MOBILISÉS :

ATTENTES OU PROPOSITIONS POUR LES PÉRIODES SUIVANTES, BESOINS DE FORMATION À DÉVELOPPER

Période 3 :

ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE, CONTRIBUTION A LA MISSION :

PARTICIPATION A DES ACTIONS AUTRES QUE LA MISSION (intérêt, questions ...) :

APPORTS DE FORMATION MOBILISÉS :

ATTENTES OU PROPOSITIONS POUR LES PÉRIODES SUIVANTES, BESOINS DE FORMATION À DÉVELOPPER

Période 4 :

ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE, CONTRIBUTION A LA MISSION :

PARTICIPATION A DES ACTIONS AUTRES QUE LA MISSION (intérêt, questions ...) :

APPORTS DE FORMATION MOBILISÉS :

ATTENTES OU PROPOSITIONS POUR LES PÉRIODES SUIVANTES, BESOINS DE FORMATION À DÉVELOPPER

Période 5 :

ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE, CONTRIBUTION A LA MISSION :

PARTICIPATION A DES ACTIONS AUTRES QUE LA MISSION (intérêt, questions ...) :

APPORTS DE FORMATION MOBILISÉS :

ATTENTES OU PROPOSITIONS POUR LES PÉRIODES SUIVANTES, BESOINS DE FORMATION À DÉVELOPPER

Période 6 :

ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE, CONTRIBUTION A LA MISSION :

PARTICIPATION A DES ACTIONS AUTRES QUE LA MISSION (intérêt, questions ...) :

APPORTS DE FORMATION MOBILISÉS :

ATTENTES OU PROPOSITIONS POUR LES PÉRIODES SUIVANTES, BESOINS DE FORMATION À DÉVELOPPER

Liste des contenus pédagogiques du Master CoPar

Semestre 9
Développement et intégration de savoirs spécialisés
Analyse des politiques sociales
Les politiques sociales territorialisées
Problématiques et concepts de l'intervention sociale
Diagnostic territorial participatif et observation sociale
Ingénierie de l'intervention sociale
Appui à la transformation en contexte professionnel
Découverte des milieux professionnels
Le développement social territorial
Innovations et expérimentations sociales
Partenariats et réseaux
Les approches collectives de l'intervention sociale
Méthodologie de la démarche de projet
Conduite de projet
Gestion financière de projet
Dynamique de groupe
Communication orale
Projet de stage ou analyse de situation professionnelle
Production de connaissances finalisées
Méthodologie de la recherche en SHS
Méthodologie de la recherche-action
Ateliers coopératifs mémoire
TER
Semestre 10
Développement et intégration de savoirs spécialisés
Droit de l'action sociale et médico-sociale
Géographie sociale
Analyse institutionnelle
Dispositifs d'insertion liés à l'emploi
Économie sociale et solidaire
Intervention sociale et handicap
Intervention sociale et vieillissement
Relations interethniques et pratiques d'intervention sociale
Intervention sociale, enfance et jeunesse
Appui à la transformation en contexte professionnel
Les approches communautaires d'intervention sociale
La médiation sociale urbaine
Prévention et promotion de la santé
Les démarches de prévention spécialisée
Analyse des pratiques professionnelles
Conduite de projet
Évaluation participative
Réponse à appels à projets
Coordination d'équipe-projet
Animation de réunion
Stage ou mission en situation professionnelle
Production de connaissances finalisées
Méthodologie de la recherche en SHS
Ateliers coopératifs mémoire
TER